

Souveraineté La Solution inc.

Sommaire

- Mot du Président	2
- Mot du Président, suite	3
- Montage financier	4
- Chronique politique	5
- Faits divers, naissances, citations	6
- Suggestions	7
- Pétition	8
- Articles à vendre	9
- Description du logo	10

Mot du Président

Une divergence basée sur une réalité

Une divergence c'est ce que le représentant de la confédération (Paul Martin) souhaitait. Ce qui se passe à Haïti ainsi que les explosions en Espagne, la qualité de la nourriture dans les hôpitaux québécois, l'acupuncture ne laisse aucun Québécois et Québécoise indifférent. Tous ces événements sont des divergences pour nous faire oublier le scandale des commandites. Le scandale des commandites n'est plus à l'avant plan. Pourtant les Québécois(ese) auraient de bonnes raisons pour se soucier. 150 \$ millions de leur économie à été placé dans un fond de 300 \$ millions à 50 % soit 150 \$ millions de la caisse de dépôt et

de placement et 150 \$ millions soit l'autre 50 % de la Banque de Développement du Canada (B.D.C.). Jean Charest, premier ministre du Québec avec la collaboration de Yves Séguin, ministre des finances ont donné l'aval à ce fond qui confère 100 % du contrôle de la gestion à la B.D.C. Ce fond à pour objectif de venir en aide aux P.M.E. à travers le Canada. Tout cet argent est du capital de risque.

Les dirigeants de la confédération (conquérant) séparèrent les coûts de toute acquisition au prorata de la population (tant que la population du Québec était majoritaire). Exemple: en 1934, lors de l'acquisition des chemins de fer en faillite, par le fédéral, la population du Québec s'avérait 5 fois plus peuplée que la population totale des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta réunies. La facture de ces dernières était de plus de 11 \$ millions et celle du Québec était de plus de 59 \$ millions. Tel ne fut pas le cas avec ce fond d'aide aux P.M.E. dont la facture fut divisée simplement en pourcentage (50-50).

Ce fond est du capital de risque à 100% et ne donne pas de droit de regard spécifique à la caisse pour tout investissement fait particulièrement en dehors du Québec.

Et le représentant de cette même confédération, en 1995, disait après le référendum pour venir à la rescousse du D.G.E. québécois (le représentant de la confédération à le droit de prendre tous les moyens à sa disposition pour protéger sa confédération). D'après le dernier budget fédéral, le cap est maintenu sur l'attitude du conquérant vs le conquis. Il y a de quoi être convaincu des bienfaits de la souveraineté et réclamer au plus tôt une élection générale et ainsi après une victoire d'un gouvernement souverainiste, le lendemain de cette victoire le président convoque tous les parlementaires pour un vote historique sur la souveraineté du Québec (pays). Un OUI dans l'Assemblée Nationale signifierait aussi un consentement d'adhésion aux Nations Unies. Voici ce que l'Institut du CD. Howe écrivait avant le référendum de 1995, basé sûrement sur les critères des Nations Unies:

Pas de dettes venant de l'extérieur du Québec aux Québécois et Québécoises, exemple: C. D. Howe Institute des États-Unis d'Amérique a confirmé qu'en vertu du droit international qu'un Québec souverain n'a pas d'obligation légale d'assumer une quelconque dette fédérale et ainsi deviendrait propriétaire de tous les actifs présents fédéraux sur son territoire et ceci sans compensation. (Charte des Nations Unies représentant 3 milliards de personnes et 189 pays. Adresse Internet: www.un.org/french).

Avec le pays du Québec proclamé, ce sera fini le temps où le représentant de la confédération canadienne, souvent un conquis francophone qui a le syndrome du conquérant et du conquis profite d'une divergence basée sur une réalité pour faire oublier au peuple Québécois le traitement réservé à un peuple conquis, en adoptant des lois dans ce sens. Exemple **d'une divergence basée sur une réalité**: La crise d'Oka ou le caporal Lemay s'est fait tuer. Le fédéral profitait de cette **divergence** pour adopter une loi impopulaire: La **T.P.S.** Consultez le site de www.souverainetelasolution.com dans la section « Nouvelles » et utilisez la pétition et lisez attentivement les instructions.

Au mois prochain, d'ici là bonne lecture.